**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

## Publication du rapport annuel d'activité pour l'exercice 1997 Révision des comptes de bilan au 31 décembre 1997

**Le Contrôle cantonal des finances a publié son rapport annuel d'activité présentant de manière synthétique les contrôles et diverses activités réalisés en 1997. Etabli à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, ce rapport est public, soit accessible à tout citoyen qui en fait la demande. Le Contrôle cantonal des finances a également déposé son rapport de révision des comptes de bilan au 31 décembre 1997 dans le courant du mois de juin 1998.**

Rapport annuel d'activité pour l'exercice 1997 ? Institué par les modifications du 17 décembre 1996 de la loi sur les finances, le Contrôle cantonal des finances est un service autonome et indépendant dont la mission consiste à assurer la surveillance financière de l'Etat de Vaud. En dehors des contrôles ordinaires, le Contrôle cantonal des finances peut se voir attribuer des mandats spéciaux du Conseil d'Etat, des commissions des finances, de gestion et, depuis 1998, de la commission du système d'information pour ce qui concerne l'informatique. Son champ de contrôle couvre non seulement les services et offices de l'Administration cantonale vaudoise mais également les organismes bénéficiant d'une aide financière de l'Etat et/ou exécutant une tâche publique.

L'organisation du Contrôle cantonal des finances s'est progressivement mise en place durant l'année 1997: dotation en personnel de 18 unités, déménagement du service, développement d'outils de travail aux niveaux informatique, de la gestion interne ainsi que de la documentation professionnelle. La direction du service a notamment développé un concept de qualité axé sur les rapports et la formation de ses collaborateurs.

Pour 1997, le Contrôle cantonal des finances a délivré soixante et un rapports et mis en consultation 16 projets de rapport auprès des responsables des entités contrôlées. L'activité du service comprend également la participation à divers groupes de travail

au sein de l'administration ainsi que la réalisation de travaux relatifs à l'audit informatique.

Rapport de révision des comptes de bilan au 31 décembre 1997 ? En juin 1998, le Contrôle cantonal des finances a déposé son rapport auprès du Conseil d'Etat et des présidents des commissions des finances, de gestion et du système d'information du Grand Conseil. Ce dernier porte uniquement sur l'analyse des rubriques composant le bilan de l'Etat au 31 décembre 1997. Ce rapport contient 57 remarques avec fixation de délai. Les travaux du Contrôlecantonal des finances seront étendus à l'ensemble des comptes de l'Etat (comptes de bilan et de fonctionnement) dès l'exercice 1998, conformément aux dispositions transitoires de la loi sur les finances. Les contrôles réalisés ont mis en évidence plusieurs dysfonctionnements dans les comptabilités de l'Etat ou du secteur subventionné et constituent ainsi des indicateurs permettant de cibler les travaux de modernisation financière de l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juillet 1998

M. Pierre Ethenoz, chef de service du Contrôle cantonal des finances, tél. (021) 316 19 75, M. Pierre-André Romanens, chef de service adjoint du Contrôle cantonal des finances, tél. (021) 316 19 73